

BTS ASSURANCE

Le BTS Assurance forme des techniciens appelés à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement des sinistres, en assurances de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes. Il exerce son activité dans les sociétés d'assurances, de courtage, les agences générales ou les banques proposant des produits d'assurance. Il peut aussi travailler dans les services de gestion de contrats d'assurance des grandes entreprises.

QUALITÉS REQUISES

- Être rigoureux, organisé et méthodique
- S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique
- Savoir travailler en équipe
- Avoir des capacités d'organisation et d'autonomie
- Avoir des compétences relationnelles
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Savoir évoluer dans des environnements numériques et digitalisés
- S'intéresser aux activités de l'assurance, de la protection des personnes

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

Le technicien de l'assurance, quel que soit le poste qu'il occupe, doit disposer d'une solide culture professionnelle indispensable à l'exercice de ses fonctions. Cette culture professionnelle, qu'il acquiert tant par la formation que par une veille informationnelle permanente, lui permet d'exercer ses activités dans le respect de la réglementation en vigueur en prenant en compte l'environnement économique et juridique et le contexte organisationnel au sein duquel il ou elle travaille.

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : BAC+2
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 5
- **Code diplôme** : 320-31311 ▪ **Code RNCP** : 35473
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO
- **Nombre d'heures de la formation** : 1350

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITÉS GÉNÉRALES

- U1** Culture générale et expression
- U2** Langue vivante étrangère

UNITÉS PROFESSIONNELLES

- U31** Culture professionnelle et suivi du client
- U32** Développement commercial et conduite d'entretien
- U41** Gestion des sinistres
- U42** Accueil en situation de sinistre
- U5** Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques

UNITÉS FACULTATIVES

- UF1** Langue vivante étrangère

MODALITÉS D'ALTERNANCE

2 jours par semaine en formation
et 3 jours par semaine en entreprise

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation :
https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_EPC/Annexes_CAP%20EPC191029.pdf

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein.
Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assurance est le secteur économique qui regroupe les activités de conception, de production et de commercialisation de ce type de service. Le titulaire d'un BTS Assurance peut exercer son activité dans une entreprise d'assurances, une agence générale d'assurances, un cabinet de courtage d'assurances ou dans une banque. Il peut aussi travailler dans le service assurances d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Métiers accessibles :

- **Agent-e général-e d'assurance**
- **Courtier-ère d'assurance**
- **Chargé-e de clientèle dans une société d'assurance**
- **Conseiller-ère en assurance et épargne**
- **Téléconseiller-ère**

POURSUITE D'ÉTUDES

- **Bachelor Chargé de clientèle Assurance Banque**
- **Licence pro mention assurance, banque, finance** : chargé de clientèle *ou* supports opérationnels
- **Diplôme de Neoma BS programme grande école**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible à tout un chacun et au public en situation de handicap. Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés. Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec la référente handicap afin d'envisager des aménagements de la formation. **Contact : sophiaboudjema@gmail.com**

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (6 € le repas en 2022-2023). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

ACCÈS

Tram : Ligne 1 arrêt Garibaldi
Ligne 2 - terminus Port Lympia
Bus : Lignes 3, 7, 9, 10, 14, 20, 30, 82, 112
SNCF : Gare Nice Riquier

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Être titulaire du baccalauréat.
L'admission se fait en 2 temps :

- Parcoursup
 - Admission sur dossier
- Téléchargez la fiche de candidature et renvoyez-la à formations@svp-nice.com
Le calendrier d'admission est celui de Parcoursup. A consulter sur parcoursup.fr
Le BTS assurance est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus à l'exception des personnes :

- Reconnues travailleur handicapé
- Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- Inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formateurs se basent sur de nombreuses méthodes pédagogiques : diaporama, QCM, vidéo, supports professionnels, presse spécialisée afin de diffuser les contenus de la formation.

- Ateliers Métiers : interventions de professionnels
- Participation aux Forums Emploi
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant
- Remise de diplômes au cours d'une soirée Ecole/Entreprises

MOYENS MIS À DISPOSITION

- 1 salle informatique
- 1 vidéoprojecteur dans chaque salles de cours
- 1 centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principaux magazines et journaux (Argus assurance, La Tribune de l'assurance, Alternatives Eco, LSA, Capital, Management...)

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Pour les épreuves du BTS, l'apprenti est convoqué aux différentes épreuves à une date donnée et un heure précise. Il doit obligatoirement passer toutes les épreuves de son BTS lors de la session. Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité à prendre conseil auprès de l'établissement avant de déposer votre demande d'inscription.

ÉPREUVES FINALES L'étudiant sera évalué en vue de l'obtention de son diplôme au cours de la deuxième année par une épreuve en CCF et en fin d'année par des épreuves écrites et orales.

**saintvincent
depaul**
nice

Contact : Philippe Chaulé - Référent BTS ASSURANCE
Tél : 06 24 27 26 34 / Mail : chaule.philippe@gmail.com

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
E1 Culture générale et expression	Ponctuel - écrit	4h
E2 Langue vivante étrangère	Ponctuel - écrit	2h
	Ponctuel - oral	20 min
E3.1 Culture professionnelle et suivi du client	Ponctuel - écrit	4h
E4.2 Gestion des sinistres	Ponctuel - écrit	4h
E3.2 Développement commercial et conduite d'entretien	CCF oral	
E4.2 Accueil en situation de sinistre	Oral	20 min
E5 Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	CCF	1